



PROJET DE STRUCTURE

2022 _____ 2024

SOMMAIRE

p.5	PRÉAMBULE / NOTE D'INTENTION
p.6	LE LIVRE & LA LECTURE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
p.8	AXES STRATÉGIQUES 2022-2024
p.9	 I- INTERFACE & OUTIL DE COOPÉRATION ENTRE INSTITUTIONS ET PROFESSIONNELS
p.10	1 - AIDE À LA DÉCISION PUBLIQUE ET À L'INGÉNIERIE 1.1 Veille, observation et expertise : moyens et mise en œuvre 1.2 Relais & Aide à l'ingénierie
p.11	2 - COOPÉRATION DOCUMENTAIRE 2.1 Le pôle associé régional (PAR) à la Bibliothèque nationale de France 2.2 Patrimoine d'intérêt local & Conservation partagée
p.13	 II- DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE
p.14	1 - ACCOMPAGNEMENT & CONSEILS AUX PROFESSIONNELS 1.1 Économie du livre 1.2 Bibliothèques & Patrimoine écrit 1.3 Auteurs, Vie littéraire & Développement de la lecture
p.14	2 - FORMATION 2.1 Relais d'information sur les formations existantes 2.2 Formations & Journées d'étude 2.3 Comité de pilotage régional dédié à la lecture publique et au patrimoine écrit
p.15	3 - OPÉRATIONS & OUTILS DE SOUTIEN 3.1 Économie du livre 3.2 Patrimoine écrit 3.3 Auteurs, Vie littéraire & Développement de la lecture

p.18		III- DYNAMIQUE DES TERRITOIRES & DÉVELOPPEMENT DES PUBLICS
p.19		_____ 1 - LES PETITES FUGUES
p.20		_____ 2 - PARTENARIATS POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2.1 Jeunes en librairie 2.2 Appels à projets 2.3 Ressources empruntables & Interventions de l'agence
p.21		_____ 3 - POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES CULTURE-JUSTICE & CULTURE-SANTÉ 3.1 Lecture-Justice 3.2 Lecture-Santé
p.21		_____ 4- RÉSIDENCES D'AUTEURS
p.23		IV- STRATÉGIES DE COMMUNICATION & RESSOURCES
p.24		_____ 1 - COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE & RESSOURCES PROFESSIONNELLES 1.1 Communication associative 1.2 Bases de données & Documentation
p.24		_____ 2 - COMMUNICATION NUMÉRIQUE 2.1 Site Internet agence : www.livre-bourgognefranche-comte.fr 2.2 Lettre d'information & Réseaux sociaux 2.3 Valorisation interprofessionnelle
p.26		FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE
p.27		_____ 1 - STATUTS
p.38		_____ 2 - MOYENS HUMAINS & FINANCIERS 2.1 Organigramme & Fiches de postes 2.2 Organisation de l'équipe 2.3 Accord d'entreprise & Règlement intérieur 2.4 Comptabilité & Finances
p.41		CONCLUSION & REMERCIEMENTS



PRÉAMBULE / NOTE D'INTENTION

Aujourd'hui, c'est-à-dire après la réforme territoriale adoptée en 2015, **les structures régionales pour le livre (SRL) sont au nombre de 15 sur le territoire métropolitain et ultramarin. Elles travaillent sur leur territoire régional avec l'ensemble des acteurs du livre**: auteurs, maisons d'édition, librairies, bibliothèques et archives, organisateurs de manifestations littéraires et/ou de résidences d'auteurs, etc.

Elles développent au quotidien ce maillage parfois dense et participent à la création de liens entre ces acteurs. **Elles sont le lieu de concertation privilégié entre l'État et les Régions** pour la mise en œuvre des politiques du livre et de la lecture sur les territoires. Elles constituent **un espace de coopération entre professionnels et de prospective pour le développement du livre et de la lecture**.

Les missions des SRL embrassent tout le champ de la vie du livre, de l'auteur au lecteur, du patrimoine à la création, de la lecture publique à l'économie du livre et ont pour objectifs communs de :

- favoriser l'accès le plus large à la lecture dans le souci constant de la bibliodiversité ;
- observer, analyser et anticiper la mutation des métiers, les évolutions technologiques et les nouveaux usages ;
- soutenir la vie littéraire et favoriser l'édition de création et la librairie indépendante en région ;
- contribuer à la préservation et à la valorisation du patrimoine écrit et graphique ;
- renforcer le maillage culturel du territoire.

Issue de la fusion des trois structures régionales pour le livre qui existaient en Bourgogne et en Franche-Comté, **l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté (ALL) est née le 1^{er} janvier 2018**.

Ces premières années se sont déroulées dans un contexte national et international aujourd'hui encore bouleversé : longue traîne de la crise financière débutée en 2008, crise de la démocratie, secousses terroristes, crise sanitaire et économique en raison de la pandémie de Covid-19, enjeux de biodiversité et urgence de la transition écologique, jusqu'à la guerre en Europe...

« Simple » conséquence d'une fusion de structures et ainsi d'une (re)naissance, mais aussi incidence directe ou indirecte de cette longue période d'incertitude, le premier triennal de l'agence, après une année 2018 de transition, fut marqué par des mouvements d'équipe, la nécessité d'une réadaptation et réorganisation constantes de ses actions face au contexte sanitaire et économique et à ses répercussions sur l'activité des professionnels du livre, ou encore l'apparition de nouveaux projets. Contre vents et marées, l'agence a poursuivi et développé ses missions dans tous les domaines, et su trouver sa place dans l'écosystème culturel reconfiguré de la Bourgogne-Franche-Comté.

Ainsi, tout en prenant la forme d'une affirmation de soi, le projet triennal 2022-2024 s'inscrit-il de façon naturelle **dans le prolongement du projet 2019-2021**.

En (modeste) réponse aux crises qui se succèdent ou se superposent et à **l'impérieuse nécessité de « faire commun »**, l'agence souhaite toutefois **porter une attention résolue et croissante à « l'éducation », au sens le plus large**, à travers de nombreuses actions [👉 ainsi identifiées dans le document], leur consolidation ou leur naissance durant ces trois prochaines années.

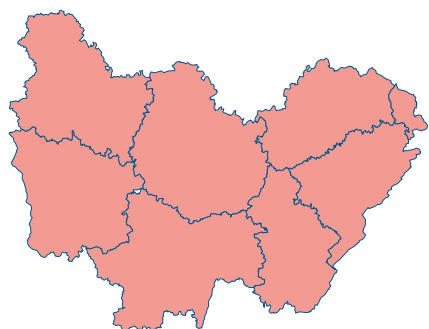
Une orientation qui donne sa « couleur » à l'agence.

Ses autres actions, moins visibles du grand public puisqu'à destination exclusive des acteurs du livre, demeurent sa colonne vertébrale : veille et observation, interface entre politiques publiques et terrain, accompagnements collectifs et individuels, formations et journées d'étude, actions de valorisation pour l'interprofession, etc.

Précisons enfin que, comme le précédent, ce projet veut proposer des orientations générales, et non des objectifs figés ou définitifs.

Avec le concours et l'engagement des partenaires institutionnels de l'agence et des professionnels du livre de Bourgogne-Franche-Comté dont elle se veut « la maison », ces orientations pourront être discutées, complétées, affinées ou renouvelées au fil des mois et des années.

LE LIVRE & LA LECTURE EN BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ



Un portrait-robot des principaux acteurs du secteur, établi à la fois à partir des recensements ou états des lieux réalisés par l'agence, ainsi que des observations de terrain menées par son équipe. (NB : chiffres arrondis)

La Bourgogne-Franche-Comté couvre 9 % du territoire métropolitain, formant la 5^e région la plus vaste parmi les 13 entités. Elle est la 1^{re} région rurale de France devant la Bretagne. Au 1^{er} janvier 2018, 55 % de la population régionale réside dans une commune rurale, contre seulement un tiers au niveau national. Le rural est l'espace le plus prégnant de la région, correspondant à 95 % de sa superficie. Deux fois moins densément peuplée que la moyenne, la région compte 2,8 millions d'habitants, répartis sur 8 départements, soit 4,3 % de la population nationale métropolitaine. Un poids comparable à celui de la région Centre-Val de Loire, juste derrière la Normandie et la Bretagne.

À l'instar du grand quart nord-est de la France, la Bourgogne-Franche-Comté est une région à la démographie peu dynamique. Population et emploi sont répartis de façon inégale, dessinant quatre grands ensembles. Sur l'axe Rhin-Rhône, de Chalon-sur-Saône à Belfort, le maillage urbain est multipolaire mais resserré. Sur le reste du territoire, le maillage urbain est plus relâché, avec quelques grands pôles d'emploi plus autonomes ou davantage tournés vers l'extérieur de la région : Sens, Auxerre, Nevers, Mâcon. La partie est de la région présente un profil très spécifique, du fait de l'attractivité exercée par les pôles d'emploi suisses très proches. Enfin, une grande partie de l'ouest de la région, très peu densément peuplée, est confrontée aux enjeux liés à « l'hyper-ruralité ». Pour autant, la Bourgogne-Franche-Comté peut s'appuyer sur un potentiel d'innovation porté par les activités de recherche et développement (automobile, biens d'équipement, agroalimentaire, microtechniques et nucléaire notamment)*.

En toute logique, l'implantation géographique et les caractéristiques des acteurs du livre dans la région présentent de nombreuses adéquations avec cette réalité territoriale.

* Source : INSEE

250 AUTEURS RECENSÉS

L'écriture n'est pas l'activité principale de la très grande majorité d'entre eux. **Ils font de la région un lieu de diffusion important de leur création**, qu'ils soient édités par des éditeurs du territoire ou qu'ils participent à des événements littéraires organisés par les différents acteurs du livre de Bourgogne-Franche-Comté.

Une petite partie d'entre eux vivent de leur écriture et ont un lien relativement faible avec le territoire.

60 ÉDITEURS RECENSÉS

CA : 32 000 000 €*

EMPLOI : 70 ETP* et 30 gérant.e.s non salarié.e.s

Pour la plupart, ce sont des maisons au chiffre d'affaires modeste, animées par des personnalités qui défendent un projet artistique et littéraire et renoncent, le plus souvent, sinon à toute rémunération, du moins à une juste rétribution de leur activité. Contrairement à beaucoup d'idées reçues, très peu d'éditeurs indépendants de Bourgogne-Franche-Comté sont des éditeurs régionalistes (à peine 10 % d'entre eux). Le plus souvent, **les éditeurs investissent des niches et se caractérisent par leur capacité d'innovation et leur volonté de donner vie à des projets originaux.**

Une petite dizaine de ces maisons présentent une solide structuration : un chiffre d'affaires supérieur à 100 000 €, des équipes salariées, un rythme de publication soutenu.

5 maisons relèvent de l'édition dite publique ou semi-publique.

* 1 éditeur implanté en Saône-et-Loire concentre près de 60 % du CA total et près de 30 % du nombre total d'ETP.

90 LIBRAIRIES RECENSÉES

(librairies indépendantes et maisons de presse réalisant au moins 35 % de leur CA avec la vente de livre neuf)

CA : 51 000 000 €

EMPLOI : 320 ETP

L'implantation, la taille et la typologie de ces librairies reflètent la morphologie physique et humaine de la région, vaste territoire peu densément peuplé et qui ne comprend que trois entités urbaines de plus de 100 000 habitants.

23 % des points de vente sont situés dans des communes de moins de 5 000 habitants ; 51 % réalisent un chiffre d'affaires « livre » inférieur à 300 000 €. On trouve une part importante de librairies généralistes et de librairies-papeteries et peu de fonds spécialisés.

Malgré leur taille modeste, ces librairies montrent une belle vitalité. La faible part de grandes librairies a permis le développement de librairies intermédiaires dynamiques.

Le CA total moyen (629 769 €) se situe légèrement en-dessous des normes constatées au niveau national.

Le CA total médian est de 383 771 €.

Au 1^{er} janvier 2022, 25 librairies étaient labellisées LiR (Librairies indépendantes de Référence).

570 BIBLIOTHÈQUES

tous niveaux confondus, hors points lecture

Compte tenu de la disparité des informations recensées en fonction des sources (Observatoire de la lecture publique, données des médiathèques départementales ou encore recensement de l'agence), une analyse précise s'appuyant sur des typologies nationales communes demeure complexe.

À l'échelle de la région, on peut cependant souligner :

- des disparités importantes dans l'offre de lecture publique selon les territoires (bassins de vie à dominante rurale : Nièvre, Morvan, nord Haute-Saône, nord Côte-d'Or...),
 - l'enjeu de la professionnalisation et de la formation qui se pose notamment pour les plus petites structures (prédominance du bénévolat),
 - des **fonds patrimoniaux particulièrement riches.**
- La région compte 5 bibliothèques municipales classées (Autun, Besançon, Chalon-sur-Saône, Dijon, Dole) et 155 bibliothèques (municipales, intercommunales, départementales et universitaires) sont recensées dans le Catalogue collectif de France signalant près de 350 fonds documentaires (anciens, locaux, spécialisés, particuliers, régionaux...),
- **une réelle volonté de travailler en réseau.**

75* MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES RECENSÉES

Si elles animent le territoire en le maillant, la grande majorité de ces manifestations présentent des budgets très faibles et des niveaux de professionnalisation inégaux. Une vingtaine d'entre elles s'appuient cependant sur une solide économie (avec une large amplitude de budget, pouvant aller de 10 000 € à plus de 400 000 €) et une organisation professionnalisée alliant rémunération des auteurs, partenariats systématiques avec les autres acteurs de la filière, présence d'un comité de pilotage et actions de médiation en amont.

* Chiffre datant de 2020, juste avant la crise sanitaire.

Un nouvel état des lieux sera effectué durant le triennal 2022-2024.

AXES STRATÉ- GIQUES 2022 - 2024





I – INTERFACE & OUTIL DE COOPÉRATION ENTRE INSTITUTIONS ET PROFESSIONNELS

© Johann Michalczak

Outil de mise en œuvre des politiques publiques en faveur du livre et de la lecture, l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté se veut lieu de réflexion, de dialogue et d'expertise partagés entre les professions du livre et les partenaires publics qui l'accompagnent, dans les 8 départements de la région. À ce titre, et à l'échelle interprofessionnelle, elle contribue au renforcement des partenariats institutionnels régionaux et nationaux.

La littérature prendra de plus en plus les allures de la science ; elle sera surtout exposante, ce qui ne veut pas dire didactique. Il faut faire des tableaux, montrer la nature telle qu'elle est, mais des tableaux complets, peindre le dessous et le dessus.

Gustave Flaubert, *Correspondance II*, Gallimard, « La Pléiade », 1980

1 – AIDE À LA DÉCISION PUBLIQUE ET À L'INGÉNIERIE

1.1 VEILLE, OBSERVATION ET EXPERTISE : MOYENS ET MISE EN ŒUVRE

À travers le recensement des acteurs du livre, le suivi des situations individuelles, une observation de terrain, l'exploitation de données recueillies ou d'études nationales et des travaux d'analyse réguliers, l'agence peut produire avis, chiffres-clés, diagnostics et autres indicateurs d'aide à la décision publique.

Sur commande, elle est par ailleurs en capacité de mener ou déléguer des études spécifiques.

Cette veille permanente se fonde et s'exerce de diverses façons.

» Visites de terrain & Concertation interprofessionnelle

L'équipe de l'agence rencontre les acteurs du livre en région à de multiples occasions : déplacement sur site, rendez-vous à l'agence, salons, commissions sectorielles, formations et journées d'étude, réunions statutaires, etc.

Une proximité qui lui permet de nourrir et renouveler son observation.

Au-delà, l'agence crée ainsi les conditions d'une mise en relation d'acteurs de niveaux, statuts, réseaux, ou encore territoires différents autour d'un projet ou d'un objectif commun, dépassant toute logique corporatiste.

» Appartenance à la Fédération interrégionale du livre et de la lecture – Fill

De statut associatif, la Fill rassemble au sein d'un réseau national qui œuvre au quotidien pour accompagner les professionnels du livre, de la lecture et de la documentation :

- des structures régionales pour le livre,
- des collectivités territoriales,
- des institutions nationales et des associations.

À la rencontre des politiques du livre des Régions et de la politique menée par l'État, la Fill est un espace d'observation, de débat, d'analyse, de proposition et d'action et offre des outils pertinents pour l'élaboration de politiques culturelles innovantes.

Pour réaliser ses missions, la Fédération s'organise autour d'un centre de ressources, de commissions thématiques et de projets transversaux, et organise séminaires et journées d'étude.

L'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté est membre de la Fill. À ce titre, elle participe régulièrement et activement aux groupes de travail thématiques : commissions Économie du livre, Patrimoine & Lecture publique, Vie littéraire et Information & Communication.

C'est, entre autres mais notamment, grâce à son appartenance à la Fill que l'agence consolide son rôle d'interface entre les institutions et les professionnels.

» Accompagnement à la prise de décision

- Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté :

participation de l'agence au comité de lecture du dispositif d'aide à l'édition indépendante et d'attribution des bourses d'auteurs (bourse de création et bourse de résidence) ; production de notes et avis pour le comité consultatif du dispositif d'aide à la librairie.

- Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté :

sur demande, production de notes et avis.
- Autres collectivités ou institutions : sur demande, aide à la décision.

» État des lieux des manifestations littéraires

Afin d'apprécier leur rayonnement et leur contribution à l'attractivité d'une ville ou d'un territoire, dans un contexte « post-crise » de grande fragilisation pour nombre d'entre elles, l'agence dressera un état des lieux des manifestations littéraires en Bourgogne-Franche-Comté.

Le diagnostic partagé de cet état des lieux devrait permettre d'identifier d'éventuels besoins ou nouvelles contraintes, et de déterminer le rôle et la place de l'agence dans cet écosystème régional.

» Contrat territorial

Contrat territorial (convention État – Centre national du livre (CNL) / Région) ou de filière : réflexion commune à mener avec la DRAC et la Région sur la (re)mise en œuvre d'un tel dispositif structurant de soutien à l'interprofession.

1.2 RELAIS & AIDE À L'INGÉNIERIE

» Relais des dispositifs publics et manifestations à rayonnement national

L'agence se fait le relais de l'ensemble des dispositifs publics régionaux ou nationaux : dispositifs d'aide publics, appels à projets, appels à candidatures auprès des professionnels du livre et auprès du grand public.

L'agence communique en outre sur les manifestations nationales, tout en invitant les professionnels de la région à s'y inscrire : Nuit de la lecture, Printemps des poètes, Semaine de la langue française, Partir en livre, Journées européennes du patrimoine, etc.

» Aide à l'ingénierie de manifestations ou opérations portées par des partenaires publics

L'agence est l'interlocuteur privilégié de ses partenaires publics, ainsi que de quelques collectivités, pour la mise en œuvre de dispositifs particuliers impliquant des professionnels de la filière.

- **L'Échappée littéraire**, prix littéraire des lycéens de Bourgogne-Franche-Comté, initié et financé par le Conseil régional.
- **Résidence d'auteur croisée** entre la Bourgogne-Franche-Comté et la Rhénanie-Palatinat (sélection de l'auteur de Bourgogne-Franche-Comté bénéficiaire).
- Le Marché des éditeurs, dans le cadre de la manifestation **Clameur(s)** portée par la Ville de Dijon.
- Stand des éditeurs en région dans le cadre de **Livres dans la Boucle**, manifestation organisée par le Grand Besançon.
- **Jeunes en librairie**, dispositif initié par la DRAC, coordonné par l'Agence Livre & Lecture, avec l'appui de l'Éducation nationale. (Développé en III-2)

2 - COOPÉRATION DOCUMENTAIRE

2.1 LE PÔLE ASSOCIÉ RÉGIONAL (PAR) À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE

Convention régionale quinquennale de PAR 2020-2024, aux côtés de la DRAC



Les **orientations** définies dans le cadre de ce quinquennal sont les suivantes :

- le signalement des fonds patrimoniaux, anciens, locaux et spécialisés de Bourgogne-Franche-Comté ;
- la numérisation des collections patrimoniales conservées en Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de projets de numérisation éligibles à des programmes BnF ;
- la mise en valeur de ressources d'intérêt local et régional liées à des actions de signalement (CCFr) ou de numérisation (Gallica) pouvant offrir des perspectives de valorisation, de médiation (formations, journées d'étude...) et de projets d'éducation artistique et culturelle portés ou accompagnés par l'agence.

» Le signalement des fonds patrimoniaux dans le CCFr

Le ministère de la Culture (Service du livre et de la lecture), en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France, souhaite achever le signalement des collections

patrimoniales françaises (imprimés et manuscrits) dans le CCFr en soutenant les bibliothèques territoriales dans cette démarche jusqu'en 2025.

Dès 2020, l'agence s'est inscrite dans cet ambitieux projet et pilote désormais en région la mise en œuvre de ce plan de signalement aux côtés du ministère de la Culture, de la DRAC et de la BnF.

En accord avec la DRAC, l'agence a déterminé 2 priorités de signalement dans le CCFr :

- le signalement des manuscrits et de fonds d'archives de bibliothèque ;
- le signalement des imprimés antérieurs à 1811.

Pour poursuivre et mener à bien les opérations de signalement en région, l'agence s'inscrira chaque année, comme elle l'a fait en 2021, dans l'appel à projets national Patrimoine écrit du ministère de la Culture, pour des demandes récurrentes de financement à hauteur de 80 % du coût global des projets.

» Les opérations de numérisation

Le Pôle associé régional s'attache à traiter deux corpus bien définis :

- la presse ancienne locale,
- les publications des sociétés savantes.

Dans le prolongement du marché de numérisation du *Bien Public*, coordonné par l'agence en 2020-2021, la numérisation de la presse ancienne locale et régionale constituera une priorité pour ce triennal 2022-2024.

En outre, une coordination de l'agence pour la numérisation par la BnF des publications de sociétés savantes franc-comtoises sera étudiée.

2.2 PATRIMOINE D'INTÉRÊT LOCAL & CONSERVATION PARTAGÉE

» Bibliothèque bourguignonne

La Bibliothèque bourguignonne est un catalogue collectif en ligne regroupant 42 établissements documentaires de Bourgogne, signalant plus de 120 000 références bibliographiques et donnant accès à plus de 10 000 documents numérisés sur Gallica et la bibliothèque municipale de Dijon, coproductrice de l'outil.

Aux côtés de cette dernière, du Catalogue collectif de France (CCFr) et de la Bibliothèque nationale de France (BnF), l'agence a étudié la possibilité de signaler l'ensemble des notices dans le CCFr. **Si la phase de test, réalisée en 2022, se révélait concluante, la Bibliothèque bourguignonne serait désormais accessible au plus grand nombre dans le CCFr.** Dès lors, l'agence informera le réseau des établissements partenaires et valorisera cette nouvelle accessibilité auprès du public.

» Conservation partagée

Dans le cadre de sa mission de coopération, l'Agence Livre & Lecture coordonne 2 plans de conservation partagée (PCP) : un PCP pour la jeunesse et un PCP pour les périodiques.



Enjeux et objectifs de ces plans :

- enjeu patrimonial : conserver moins chacun pour conserver plus ensemble,
- enjeu pratique et matériel : libérer de l'espace,
- enjeu économique : maîtriser les coûts et rationaliser les choix de conservation,
- enjeu de services : améliorer le signalement et l'accès aux documents pour les usagers.

Chacun de ces plans s'organisant aujourd'hui encore sur les anciens modèles, une réflexion sur leur harmonisation à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté avait été lancée par l'agence dès 2018, qui n'a pu aboutir à une mise en œuvre. Durant le triennal 2022-2024, il conviendra donc de mener à bien ce chantier.

→ Les collections pour la jeunesse

Les plans des deux anciennes régions totalisent **plusieurs milliers de livres pour la jeunesse conservés et 47 établissements participants.**

Un comité de pilotage « harmonisation » sera mis en place pour en déterminer les modalités (conventionnement, niveaux de participation, logistique, calendrier, etc.).

👉 En outre, afin de donner à voir les collections issues de ce plan et le travail collaboratif induit, l'agence envisage de travailler à un nouveau projet partagé de valorisation.

→ Les périodiques [sous réserve]

Les plans des deux anciennes régions totalisent **près de 1 600 titres de périodiques conservés par 60 établissements documentaires.**

Pour débiter les travaux d'harmonisation, il conviendra de mettre en place un comité de pilotage, constitué de représentants de quelques bibliothèques et services d'archives impliqués dans le plan ainsi que les deux centres régionaux du SUDOC-PS.

Celui-ci aura notamment pour mission de déterminer :

- une nouvelle politique documentaire pour le PCPP de Bourgogne-Franche-Comté,
- les modalités de participation,
- le cadre conventionnel.



II – DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE

© Johann Michalczak

Observatrice privilégiée forte d'une position intermédiaire, entre État et collectivités territoriales d'une part, et professionnels d'autre part, l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté dispose d'un atout essentiel : une fine connaissance des professionnels et du territoire dans lequel elle œuvre, et ainsi un haut degré d'expertise. Cette dernière est renforcée par la veille permanente et partagée menée par l'équipe, qui lui permet de recueillir quotidiennement des données stratégiques, ainsi que par son implication dans des institutions ou réseaux nationaux. Cette position unique et cette expertise transversale constituent un avantage décisif pour l'agence lorsqu'il s'agit de conseiller, orienter ou professionnaliser les acteurs du livre et de la lecture. Elle peut en effet proposer un accompagnement collectif ou individuel à des degrés divers, balayant tout à la fois les secteurs, les niveaux d'intervention, les dispositifs, la formation, les réseaux professionnels ou encore les outils. Une approche qui correspond bien à la réalité et aux mutations d'un secteur qui tend lui-même à se décloisonner.

Un tel bien, le patrimoine culturel immatériel, est quelque chose que l'on « possède », mais sans que cette possession relève de l'économie de l'échange : il s'agit d'un système économique au sein duquel l'appropriation n'implique pas l'expropriation mais la construction même du commun.

Frédéric Maguet, *L'Image des communautés dans l'espace public*
(in *Le Patrimoine culturel immatériel*, MSH, 2011)

1 – ACCOMPAGNEMENT & CONSEILS AUX PROFESSIONNELS

1.1 ÉCONOMIE DU LIVRE

Pour les entreprises d'édition et de librairie :

→ **Accompagnement, conseil, expertise, aide au montage auprès des porteurs de projet en activité ou en devenir : création, développement, transmission d'entreprises d'édition et de librairie :**

- accueil et suivi individuel ;
- information sur le secteur, le contexte régional ou local ;
- orientation sur les dispositifs d'aide, les ressources expertes, les réseaux professionnels, etc.

→ **Accompagnement spécifique renforcé :** diagnostic, pilotage et financement d'accompagnements individuels sur site par un consultant extérieur pour des entreprises en phase de développement, de transmission ou rencontrant des difficultés – en concertation avec les partenaires publics.

1.2 BIBLIOTHÈQUES & PATRIMOINE ÉCRIT

Accompagnement technique et méthodologique ; relais des dispositifs d'aides financière et technique, des programmes nationaux et des appels à projets ; mise à disposition d'outils (cahiers des charges, contacts de prestataires ou consultants...) ; prêt de matériel ; mise en réseau, etc. :

- pour la conservation préventive, curative et la restauration des collections patrimoniales ;
- pour le signalement et la valorisation des collections, la numérisation de documents, leur médiation et leur diffusion ;
- dans le cadre de projets de construction, de réhabilitation de bibliothèques ou d'aménagements de locaux de conservation (déménagement des collections patrimoniales) ;
- diagnostic et conseils sur la sécurité des collections ;
- dans le cadre d'actions d'animation.

L'agence accompagne par ailleurs les bibliothèques sur des questions liées à **l'état sanitaire, le classement, la désaffectation des ouvrages, la restauration, la sûreté et/ou le signalement des collections.**

1.3 AUTEURS, VIE LITTÉRAIRE & DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE

Sur demande, l'agence déploie sa **mission d'information et d'orientation en faveur de différents types de porteurs de projets** : auteurs ou futurs auteurs, organisateurs de manifestations ou porteurs de projets, enseignants, collectivités et institutions :

- orientation éditoriale, sociale et juridique des auteurs ;
- accompagnement administratif sur la question de la rémunération des auteurs ;
- aide au montage de projets et animations liés au livre et à la lecture (identification d'intervenants, partenariats, budget, conventionnement éventuel, mise en réseau, etc.) ;
- soutien à la professionnalisation des organisateurs de manifestations littéraires en vue d'une montée en qualité, notamment via la « Charte nationale des manifestations littéraires » conçue au sein de la commission Vie littéraire de la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill), en lien avec les instances nationales concernées (La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, la Société des gens de lettres – SGDL, le CNL, Sofia, etc.).

2 – FORMATION

2.1 RELAIS D'INFORMATION SUR LES FORMATIONS EXISTANTES

À l'échelle nationale, il existe plusieurs organismes de formation proposant des programmes sectoriels ou interprofessionnels. L'agence veille à se faire le relais de ces propositions.

Le cas échéant et si leur statut le leur permet, elle peut aussi accompagner ou orienter les professionnels vers d'éventuels dispositifs de financement de ces formations, qu'elles soient initiales ou continues.

2.2 FORMATIONS & JOURNÉES D'ÉTUDE

L'agence met en œuvre un **programme de formations spécifiques par secteur d'activités**, dont certaines font l'objet d'un partenariat avec des organismes de formation spécialisés ou institutions référentes (École de la librairie, Société des Gens de Lettres, Centre national de formation et d'expertise pour les métiers de l'édition – Asford, Centre de formation aux carrières des bibliothèques – Bibliest, ABF, médiathèques départementales, cabinets de consultants experts du livre, etc.).

Elle organise par ailleurs des **journées d'information et d'étude interprofessionnelles** sur des sujets intéressants et nourrissant l'ensemble des professionnels du livre, mais aussi potentiellement les étudiants de la filière. Les thématiques développées et étudiées dans ce cadre sont le plus souvent en prise directe avec l'actualité (juridique, économique, technique, éditoriale professionnelle, etc.) et l'évolution des métiers. L'intérêt de cette offre est en outre l'ouverture sur l'interprofession, qui permet aux professionnels du livre de croiser leur expérience et leur savoir-faire.

2.3 COMITÉ DE PILOTAGE RÉGIONAL DÉDIÉ À LA LECTURE PUBLIQUE ET AU PATRIMOINE ÉCRIT

En accord avec la DRAC et le Centre national de la fonction publique territoriale – CNFPT, l'agence coordonne et anime un comité de pilotage regroupant les principaux acteurs de la formation en Bourgogne-Franche-Comté : CNFPT, Bibliest, médiathèques départementales et branche régionale de l'Association des bibliothécaires de France – ABF.

Ce comité est un lieu d'échanges et de réflexion commune sur la définition des besoins à l'échelle régionale, permettant l'émergence d'une offre de formation cohérente en matière de lecture publique et de patrimoine écrit.

Une part des travaux menés par le comité de pilotage depuis sa création fin 2018 a abouti à **la mise en ligne d'un catalogue régional de formations commun sur le site web de l'agence, en 2021**. Ce nouvel outil est pensé pour répondre aux besoins exprimés par les bibliothécaires de la région, mais aussi pour faciliter l'accès à l'offre de formations.



Parmi les objectifs poursuivis par le comité de pilotage durant ce nouveau triennal :

- **l'harmonisation des formations de base** des bibliothèques départementales,
- **l'élaboration d'une base de données** de formateurs,
- en outre, lorsque le référentiel dédié, en cours de discussion au sein du ministère de la Culture, sera formalisé, une réflexion pourra y être engagée autour de la formation initiale des bibliothécaires.

3 – OPÉRATIONS & OUTILS DE SOUTIEN

3.1 ÉCONOMIE DU LIVRE

3.1.1 Édition



Objectif :

Accompagner le rayonnement interrégional, national, voire international des catalogues des éditeurs.

» Aide à la mobilité et la diffusion pour les éditeurs

L'Agence Livre & Lecture accompagne de manière collective les éditeurs de la région sur des salons hors région. Ainsi, elle organise, coordonne et finance la présence des éditeurs et se déplace avec eux sur tout ou partie de la durée des salons suivants (liste indicative pour 2022, qui pourra évoluer durant le triennal) :

- **Salon L'Autre Livre de printemps** à Paris, mars
- **Forum du livre** à Saint-Louis, avril
- **Marché de la Poésie** à Paris, juin
- **Salon L'Autre livre** à Paris, novembre
- **Festival du livre de Colmar**, novembre
- **Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis**, décembre [sous réserve]

» Catalogue des nouveautés des éditeurs en Bourgogne-Franche-Comté

Lancé en 2020 et publié et diffusé annuellement, le catalogue des nouveautés des éditeurs en Bourgogne-Franche-Comté est un outil d'information et de promotion à destination des professionnels du livre, de la culture, de l'éducation, mais aussi du grand public et de la presse.

» Soutien à la surdiffusion

Dès 2022, l'agence souhaite travailler sur 2 projets :

- **« L'Espresso des éditeurs »** : des rendez-vous réguliers, brefs et en ligne, à l'attention des libraires, bibliothécaires, enseignants ou autres médiateurs, avec les éditeurs de la région venant tout à tour présenter leur maison, leur ligne éditoriale et une ou plusieurs nouveautés.
- Une étude sur la faisabilité d'une tournée annuelle ou bisannuelle de quelques éditeurs de Bourgogne-Franche-Comté dans une région limitrophe.

3.1.2 Librairie

» Mon libraire, mon univers



Objectifs :

- rendre visible la vitalité du réseau des quelque 90 librairies et librairies-papeteries-presse indépendantes en Bourgogne-Franche-Comté,
- traduire la singularité de ces commerces et y sensibiliser le grand public,
- promouvoir, encourager et valoriser le développement d'animations de qualité sur le territoire régional.

« Mon libraire, mon univers » est une bannière régionale fédératrice et une identité graphique déclinée en supports de communication.

C'est aussi un dispositif partenarial de soutien au programme d'animation tout au long de l'année, porté par l'agence, à destination des librairies.

Ce dernier sera reconduit pour le début du triennal. Toutefois, compte tenu de sa faible mobilisation par les libraires, il devra faire l'objet d'une réflexion en lien avec les partenaires publics de l'agence et les libraires eux-mêmes.

» Rencontres nationales de la librairie (RNL)

Événement biennal organisé par le Syndicat de la librairie française, les RNL sont un rendez-vous important pour les professionnels de la librairie et, au-delà, pour l'ensemble des professions du livre.

Temps privilégié de partage et d'échange alternant séances plénières et ateliers, cette manifestation présente de multiples intérêts pour les participants : formation continue, échanges d'expériences, production d'effets concrets (mesures de la part des éditeurs-diffuseurs, développement de bonnes pratiques et de projets de mutualisation entre libraires, etc.).

C'est aussi l'occasion de présenter des études ou de lancer des débats autour de l'économie des librairies.

Ainsi, l'agence propose-t-elle aux libraires de la région qui souhaitent s'y rendre un soutien financier pour les frais d'inscription (librairies non adhérentes au SLF) et d'hébergement.

3.2 PATRIMOINE ÉCRIT



» Manifestation Patrimoines écrits en Bourgogne-Franche-Comté

L'agence fédère et soutient les établissements documentaires de Bourgogne-Franche-Comté détenteurs de collections patrimoniales en contribuant au renforcement de l'accès à tous à ce patrimoine, dans le cadre notamment de l'opération Patrimoines écrits en Bourgogne-Franche-Comté, qu'elle a initiée et qu'elle coordonne.

À compter de 2022, la manifestation connaît un renouvellement, à travers notamment un changement de dates et de durée permettant d'affirmer son ambition événementielle (2 mois, de début septembre à début novembre), des critères de participation affinés et de nouveaux supports de communication.



Objectifs :

- favoriser la connaissance du patrimoine écrit, indispensable à la connaissance de l'histoire politique, sociale, créative et intellectuelle de la région ;
- renforcer ce faisant l'intérêt des collectivités et l'attention des professionnels pour ce patrimoine, en vue de susciter des actions de conservation, de signalement et d'exploitation ;
- animer le territoire.

Ainsi l'agence incite-t-elle les établissements documentaires détenteurs de ce patrimoine écrit, graphique et iconographique à s'inscrire dans cette action régionale d'envergure.

Chaque année, une thématique (non obligatoire) est proposée, qui permet d'orienter et de fédérer les établissements participants, ainsi que de donner plus de visibilité à la manifestation.

Une cinquantaine d'établissements documentaires des 8 départements y participent aujourd'hui et mettent à l'honneur des patrimoines multiples pour tous les publics via des expositions, des visites de magasins de conservation, des conférences, des ateliers jeune public, etc.

L'agence met en œuvre une large communication sur l'événement et valorise ainsi les établissements partenaires :

- un programme papier imprimé à plusieurs milliers d'exemplaires avec une diffusion postale vers tous les établissements participants, chargés eux-mêmes d'assurer une diffusion locale. Autre diffusion postale et par dépôt : sites culturels, partenaires professionnels, offices du tourisme, ...
- des affiches et jeux de cartes postales ;
- des lettres d'information électroniques dédiées ;
- une stratégie d'animation des réseaux sociaux avant, pendant et après la manifestation ;
- la presse : envoi du dossier de presse à un fichier de journaux et médias référents.

Dans le cadre de ce programme, l'agence organise par ailleurs des journées d'étude ou conférences liées à la thématique retenue ou aux enjeux de conservation et de valorisation du patrimoine écrit.

» Prêt de matériel

Dans sa démarche d'accompagnement à la conservation, à la diffusion et à la valorisation du patrimoine écrit, **l'Agence Livre & Lecture prête du matériel de conservation et de valorisation :**

- des aspirateurs avec variateur de vitesse et filtration HEPA destinés aux ouvrages empoussiérés, avec risque minoré de moisissures,
- deux modèles de lutrins en altuglas transparent,
- des thermohygromètres - luxmètres avec interface USB.

3.3 AUTEURS, VIE LITTÉRAIRE & DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE

» Répertoire enrichi des auteurs en région Bourgogne-Franche-Comté



Objectifs :

- soutenir les auteurs en favorisant résolument leur participation à la priorité nationale donnée à l'éducation artistique et culturelle ;
- favoriser l'interconnaissance entre les auteurs implantés en région et des porteurs de projet institutionnels, culturels ou encore issus de l'éducation, du secteur social ou pénitentiaire ;
- susciter ainsi un plus grand nombre de projets recourant aux auteurs ;
- animer le territoire.

Projet sans cesse repoussé durant le précédent triennal, faute de temps et en raison des incidences de la situation sanitaire sur son activité, **l'agence a le projet de publier un nouvel outil à l'attention de tout porteur de projets souhaitant faire intervenir un auteur « de proximité » : le répertoire enrichi des écrivains, illustrateurs et traducteurs de la région.**

Il s'agira donc de recenser les auteurs qui y figureront et de collecter auprès d'eux les interventions qu'ils sont à même de proposer – ateliers, lectures, animations de rencontres, résidences, etc. – et le(s) public(s) au(x)quel(s) ils souhaitent s'adresser.

Assorti de liens utiles, relatifs à l'accueil et la rémunération d'un auteur, cet outil constituera une ressource pour tout porteur de projets.

Sa diffusion, au format numérique et papier, se fera auprès des bibliothèques, librairies, organisateurs de manifestations littéraires, établissements scolaires, institutionnels (DRAC, Région, collectivités), centres sociaux et pénitentiaires, etc.

» Soutiens partenariaux ponctuels pour la Vie littéraire

À la faveur de commémorations, hommages ou événements spéciaux initiés par un ou des acteurs de la vie littéraire en région, l'agence pourra proposer son partenariat selon des modalités qui seront définies au cas par cas.



III – DYNAMIQUE DES TERRITOIRES & DÉVELOPPEMENT DES PUBLICS

© DR

L'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté s'adresse en premier lieu aux acteurs professionnels de la filière. Pour autant, elle a également vocation à se positionner au plus près des publics, ainsi que de l'ensemble des territoires de Bourgogne-Franche-Comté. Aux côtés de ses partenaires publics et en visant l'intérêt général, l'agence s'engage en effet à participer à la vie culturelle du territoire régional ainsi qu'à son équilibre social.

Dans cet esprit, elle s'attache plus particulièrement à mettre en œuvre ou coconstruire des opérations en faveur de territoires et publics spécifiques, et notamment : territoires dits « éloignés », tels que territoires ruraux ou quartiers prioritaires de la ville ; publics jeunes et/ou scolaires dans le cadre d'actions d'éducation artistique et culturelle, ou encore publics empêchés, socialement ou géographiquement.

Contre une idée reçue qui voit en lui comme un « retour » – retour au territoire, au terroir, au rythme des saisons, aux valeurs sociales et familiales primordiales, aux traditions –, le régionalisme, son expression littéraire, ne serait-il pas, en fin de compte, l'extravagance même ?

Daniel Fabre et Jean Jamin, *Quelques considérations sur les rapports entre anthropologie et littérature*, L'Homme - Revue française d'anthropologie, 2012



1 – LES PETITES FUGUES – FESTIVAL LITTÉRAIRE ITINÉRANT EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Depuis sa création en Franche-Comté en 2001, sous l'impulsion du Conseil régional et de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), **le festival littéraire itinérant Les Petites Fugues est une invitation à la découverte d'auteurs francophones de littérature contemporaine, chaque année en novembre, au cœur des campagnes et communes de la région.**

Organisé par l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté depuis sa naissance en 2018, le festival invite chaque année une vingtaine d'écrivains à sillonner la région durant quinze jours, pour plus d'une centaine de rencontres, **avec des publics variés, organisées en étroite partenariat avec les acteurs du territoire, qu'ils soient culturels, scolaires, pénitentiaires ou encore sociaux.**

Depuis 2019, soucieuse par ailleurs de développer le festival à l'échelle de la nouvelle région, l'agence organise des rencontres dans le Morvan, parc naturel régional situé en plein cœur de l'ancienne Bourgogne, riche d'une tradition de l'itinérance rejoignant l'identité des Petites Fugues.

C'est ainsi que depuis 20 ans, près de 400 auteurs ont rencontré leurs lecteurs et parcouru des milliers de kilomètres!



Objectifs :

- favoriser l'accès au livre, à la lecture et à la littérature pour tous ;
- participer au développement culturel de territoires et publics éloignés, géographiquement ou socialement ;
- participer à l'éducation artistique et culturelle des élèves de la région, à leur compréhension de la démarche de création, ainsi qu'à leur initiation à la pratique artistique qu'est l'écriture et au développement de leur créativité ;
- accompagner les acteurs du livre, de l'éducation et de la culture dans leur politique d'animation, et favoriser une meilleure connaissance de la littérature contemporaine chez ces professionnels ;
- faire découvrir la littérature contemporaine ;
- donner au livre, à la lecture et à l'écrit une dimension actuelle, vivante, en prise avec le monde d'aujourd'hui ;
- rassembler un public diversifié en nouant des partenariats avec tous types de structures, qu'elles soient culturelles ou non ;
- soutenir les auteurs, les éditeurs de création et les acteurs de la diffusion.

Chaque rencontre avec l'un des auteurs invités dans le cadre du festival est le fruit d'une préparation minutieuse, portée par une dynamique humaine forte. **Elle s'appuie en outre sur les ressources construites et mises à disposition par l'agence**, notamment une panoplie de **formations** proposées en amont, ainsi que de **riches dossiers pédagogiques et culturels** sur l'œuvre de chacun des auteurs invités, initiés en 2020.

» Les Petites Fugues à Mayence

Débuté en 2021 dans le cadre du jumelage entre la Bourgogne-Franche-Comté et le land de Rhénanie-Palatinat, un nouveau partenariat s'est tissé entre l'agence et la Maison de Bourgogne-Franche-Comté à Mayence. **Chaque année en effet, un auteur invité aux Petites Fugues, si possible issu de la région, se rendra à Mayence pour 2 rencontres**, l'une publique, l'autre scolaire, en amont ou en aval des dates du festival. En 2021, c'est l'auteur Yves Ravey qui a inauguré ce partenariat.



2 - PARTENARIATS POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

De façon générale et en fonction de ses moyens humains, l'agence se positionne comme le partenaire potentiel (aide à l'ingénierie et au montage de projets) de structures ou établissements scolaires souhaitant mener des actions d'éducation artistique et culturelle en matière de livre, de lecture et d'écriture.

2.1 JEUNES EN LIBRAIRIE

Né en 2021 en Bourgogne-Franche-Comté, à la faveur du Plan de relance qui le finance, Jeunes en librairie est un dispositif initié par la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté (DRAC), coordonné par l'Agence Livre & Lecture, avec l'appui de l'Éducation nationale.



Objectifs :

- favoriser l'accès au livre et développer le goût de la lecture ;
- faire connaître le rôle indispensable de la ou du libraire dans la chaîne du livre et sur le territoire ;
- inciter les jeunes à fréquenter la librairie de manière autonome pendant et après le projet ;
- sensibiliser les jeunes à l'interprofession du livre et à son économie.

Jeunes en librairie, c'est tout à la fois :

- **un dispositif d'éducation artistique et culturelle**, qui invite élèves et enseignant.e.s à découvrir l'écosystème du livre et la librairie indépendante ;
- **un projet associant une classe et un.e libraire** qui donne à voir et à comprendre son métier et son rôle indispensable sur le territoire ;
- **la découverte de la chaîne du livre** : ses acteurs, ses enjeux, culturels et économiques, son cadre juridique (loi Lang de 1981), la créativité et la diversité de la production éditoriale, le métier de libraire... ;
- **un parcours** qui conduit les élèves à rencontrer et échanger avec la ou le libraire, à effectuer une visite de la librairie et à choisir, de manière libre et éclairée, les livres avec lesquels elles ou ils repartiront à cette occasion ;
- **un bon d'achat** de 30€ remis à chaque élève lors de la visite dans la librairie partenaire, lui permettant de choisir, en autonomie, les ouvrages qui rejoindront sa bibliothèque personnelle.

En 2021-2022, année scolaire de son lancement, **Jeunes en librairie a permis à 3 000 élèves** de rencontrer un libraire, de visiter une librairie et de bénéficier d'un bon d'achat de 30€.

Durant ce triennal 2022-2024, sous réserve et avec l'espoir que les financements de ce dispositif soient pérennisés, l'agence en poursuivra la coordination générale.

2.2 APPELS À PROJETS

En partenariat avec l'équipe pédagogique des établissements demandeurs et/ou les professionnels du livre impliqués, l'agence propose un appui à l'ingénierie de projets et/ou répond à des appels à projets ou candidatures publiés par la DRAC, le Rectorat ou toute autre institution publique ou collectivité territoriale :

- appels à projets (plateforme numérique Adage) ou actions éducatives partenariales initiés par l'Éducation nationale ;
- appels à projets culturels et scientifiques ;
- résidences territoriales d'éducation artistique et culturelle, etc.

Chaque domaine d'intervention de l'agence (patrimoine écrit, vie littéraire, économie du livre) peut servir de socle à un projet, en fonction des attentes et objectifs des partenaires.

2.3 RESSOURCES EMPRUNTABLES & INTERVENTIONS DE L'AGENCE

» Prêt d'expositions

L'agence tient 4 expositions à la disposition gratuite de tout partenaire intéressé (établissements scolaires, bibliothèques, librairies, centres de loisirs, structures sociales et de santé, établissements pénitentiaires, etc.) :

→ Comment un livre vient au monde ?

Une exposition des éditions Rue du Monde (14 panneaux rigides de 60 X 80 cm) pour expliquer aux jeunes (à partir de 6/7 ans) la chaîne du livre : de l'écrivain à la librairie en passant par le manuscrit, l'illustration, la maquette, le papier, l'impression, la reliure, la diffusion, la presse...

→ La laïcité en questions

Une exposition de la Bibliothèque nationale de France. Un ensemble de 10 affiches plastifiées qui propose un éclairage sur des notions-clés, des mises en perspective et accompagnées d'une riche iconographie.

→ Le siècle de Gutenberg : voyage au temps des premiers imprimeurs

Une exposition de l'Agence Livre & Lecture composée de 30 panneaux et 21 cloisons, présentant les origines du livre imprimé en Europe.

→ Objectifs de développement durable

Une exposition initiée par la Fondation GoodPlanet avec le photographe Yann Arthus-Bertrand en association avec le réseau Canopé. Composée d'un ensemble de 17 posters photographiques, elle contribue à nourrir les problématiques autour des objectifs de développement durable (ODD) tels que définis par l'UNESCO.

» « Patmobiles » : les malles pédagogiques du patrimoine écrit

Durant le précédent triennal, l'agence a lancé la constitution de 2 jeux d'une malle pédagogique dédiée au patrimoine écrit, afin de **faire découvrir les techniques de fabrication d'un livre, de l'Antiquité au XIX^e siècle**, en privilégiant la découverte par la manipulation de matériaux et de livres. À compter de 2023, les malles seront proposées au prêt à tout type de structure demandeuse, accompagnées de supports pédagogiques.

Publics visés : tous publics depuis l'école élémentaire.

» Interventions de l'équipe de l'agence

À la demande des enseignants, un membre de l'équipe de l'agence peut intervenir directement dans les classes (collèges et lycées) pour une présentation de la filière livre et de ses métiers, une sensibilisation à la spécificité de son économie, ou encore pour faire découvrir le patrimoine écrit, l'interpréter à la lumière du présent et y apporter un regard nouveau.

3 - POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES CULTURE-JUSTICE & CULTURE-SANTÉ

Fin 2020, l'équipe de l'agence s'est étoffée d'une nouvelle chargée de mission Développement des publics & Vie littéraire. En accord avec ses partenaires publics, l'agence souhaitait ainsi débiter une réflexion sur la possibilité de s'engager dans les politiques interministérielles portées par le ministère de la Culture avec ses homologues en charge de la Justice et de la Santé. Un premier tour d'horizon, réalisé en rencontrant les personnes référentes au sein des différentes institutions impliquées, a permis de dégager les premières orientations.

3.1 LECTURE-JUSTICE

L'accès au livre et la lecture pour les personnes sous main de justice est identifié comme un enjeu important dans la mission de développement des publics portée par l'agence. Afin d'accompagner, relayer, développer cet accès au livre et à la lecture, **un état des lieux plus complet semble nécessaire, notamment des conventions et partenariats existant entre les bibliothèques carcérales et les bibliothèques publiques. Ainsi, en 2022-2023, l'agence s'est-elle donné pour mission de :**

- établir un état des lieux des bibliothèques pénitentiaires et des partenariats en région ;
- formuler des préconisations ;
- déterminer des objectifs opérationnels.

Le périmètre de l'enquête couvrira les 9 maisons d'arrêt et 2 centres de détention de la région, ainsi qu'une vingtaine de bibliothèques municipales et départementales.

3.2 LECTURE-SANTÉ

L'agence se positionne pour informer et sensibiliser les acteurs du livre et de la lecture dans le cadre de l'appel à projet culture-santé, relayer et valoriser auprès des acteurs de la santé, du livre et de la lecture le *vade-mecum* réalisé par la Fill et dédié à la construction d'une offre de lecture en établissements de santé et médico-sociaux.

4 - RÉSIDENCES D'AUTEURS

» Les bourses de résidence du Conseil régional

Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté porte un dispositif permettant **l'attribution de bourses de résidences à des auteurs implantés hors région qui en font la demande.**

Si le projet et la structure d'accueil n'ont pas été identifiés en amont, c'est l'agence qui est chargée d'accompagner la mise en place et le suivi de ces résidences, en assurant les éléments suivants :

- détermination des dates de résidence, qu'elle soit continue ou fractionnée ;
- recherche d'un logement ;
- sensibilisation des partenaires impliqués à la répartition du temps : 30 % maximum consacrés aux rencontres et interventions (temps de trajet, de préparation et de participation effective compris) ;
- mise en contact des partenaires avec l'auteur ;
- codétermination des éventuelles thématiques ainsi que des types d'interventions envisagées pour l'auteur ;
- conventionnement entre les partenaires ;

- participation à la communication auprès des acteurs du livre voisins, et notamment les bibliothèques et librairies ;
- suivi et valorisation de la résidence.

Durant le triennal 2022-2024, en fonction des demandes des auteurs et des décisions du Conseil régional, l'agence accompagnera et installera la mise en place et le suivi de résidences.

»Autres projets de résidence sur le territoire

Au-delà du dispositif régional, l'agence se tient à la disposition de tout porteur de projet souhaitant accueillir un auteur en résidence pour une aide au montage du projet.

»Communication dédiée

Afin de laisser des traces de la présence des auteurs sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que de permettre aux auteurs et à leurs lecteurs de dialoguer entre eux ou avec eux, l'agence a en outre mis en place une page Facebook dédiée : www.facebook.com/residencesauteursenBFC. **Celle-ci est conçue comme un journal de bord numérique des auteurs en résidence,** plusieurs d'entre eux pouvant alimenter simultanément la page.



IV – STRATÉGIES DE COMMUNICATION & RESSOURCES

© Johann Michalczak

Quatre ans après sa naissance, issue de la fusion des 3 anciennes structures régionales pour le livre de Bourgogne et Franche-Comté, l'agence semble avoir trouvé sa place et une bonne visibilité dans le paysage régional du livre et de la lecture. Pour autant, la poursuite de son enracinement en Bourgogne-Franche-Comté et auprès de ses « usagers » présents ou à venir demeure un enjeu permanent et déterminant.

Il s'agit en effet de continuer à fédérer professionnels et institutions autour de valeurs et d'ambitions partagées : poursuite de l'intérêt général, équité de traitement, recherche de la complémentarité, adaptation, objectivité et subsidiarité. Il s'agit en outre de sans cesse renforcer la dynamique existante autour de la filière du livre en région, en valorisant, tout en les consolidant, la diversité et la richesse de ses activités.

Le développement de la communication passe d'abord par celui de réseaux d'usagers, c'est-à-dire par des mouvements sociaux, usages ou pratiques d'appropriation transformatrice, intermédiaires ou médiateurs qui jouent un rôle actif dans l'organisation de ces réseaux et de ces pratiques.

Michel de Certeau, *L'Ordinaire de la communication*, Dalloz, 1983

1 – COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE & RESSOURCES PROFESSIONNELLES

1.1 COMMUNICATION ASSOCIATIVE

La légitimité de l'agence repose, entre autres mais notamment, sur sa capacité de représentation, et ainsi la fidélisation et le développement de sa communauté d'adhérents.

Dans cette perspective, l'agence reste attentive à ses outils de communication associative.

»Rapport annuel à l'assemblée générale

Reflet exhaustif des activités passées et à venir, de la « vie » associative et de l'équipe salariée, mais aussi des comptes annuels de la structure, c'est l'outil de communication majeur de l'agence en matières institutionnelle et associative.

L'équipe y consacre chaque année une partie de son temps et veille à le rendre aussi lisible sur le fond que sur la forme.

»Carte de vœux

S'il est symbolique, l'envoi des vœux demeure un temps convivial important de communication institutionnelle.

»Plaquette de présentation de l'agence

Projet inabouti durant le premier triennal de l'agence, il est résolument remis à l'ordre du jour. Ainsi, une brochure de présentation de l'agence (missions, actions et contacts) sera publiée avant la fin du triennal 2022-2024.

1.2 BASES DE DONNÉES & DOCUMENTATION

»Bases de données

Vaste chantier quasiment achevé courant 2021, la fusion, l'harmonisation et le toilettage des bases de données des anciennes structures est toutefois un ouvrage à remettre sans cesse sur le métier à travers des mises à jour et enrichissements perpétuels qu'il nécessite.

Au cours de ces 3 prochaines années, afin de garantir et systématiser ces tâches, l'agence devra identifier un logiciel adapté de traitement des bases de données, et s'en doter.

»Documentation

Chacun des deux sites de l'agence dispose d'un petit centre de ressources documentaires et littéraires. Outils de travail nécessaires à l'équipe de l'agence, ces fonds sont par ailleurs tenus à la disposition des adhérents et étudiants :

- **Le centre de documentation du site de Dijon** est constitué de 2 fonds : un bel échantillon de la production littéraire en région (éditeurs et auteurs) ; un fonds professionnel ; un petit fonds de littérature contemporaine issu des acquisitions relatives aux Petites Fugues (depuis 2018) et à L'Échappée littéraire.

- **Le centre de documentation du site de Besançon** possède 3 types de fonds : un échantillon de la production littéraire en région (éditeurs et auteurs) ; un riche fonds de littérature contemporaine issu de l'achat d'une partie des œuvres des auteurs qui furent ou seront invités aux Petites Fugues ; un fonds professionnel.

L'agence souscrit par ailleurs quelques abonnements, numériques ou papier, à des titres de presse régionaux ou spécialisés ou en est destinataire à titre gratuit, également tenus à la disposition de ses adhérents.

2 – COMMUNICATION NUMÉRIQUE

2.1 SITE INTERNET DE L'AGENCE :

WWW.LIVRE-BOURGOGNEFRANCHECOMTE.FR

Le site Internet de l'agence a été lancé au printemps 2020.

Il a vocation à être **un centre de ressources incontournable pour l'ensemble des usagers ou publics de l'agence et constitue un outil d'information** dédié à la fois :

- aux institutions : annuaires des acteurs, ressources et informations professionnelles, études, expertises permettant d'alimenter la réflexion et d'outiller la décision ;
- aux professionnels du livre : ressources et informations professionnelles, contacts, remontée de leurs actualités ;
- au grand public : information sur l'actualité du livre et de la lecture, annuaires des acteurs, agenda des animations en librairies et bibliothèques et des manifestations littéraires, etc.

Également **pensé comme un portail**, le site de l'agence propose, sur sa page d'accueil, des accès directs et permanents vers les opérations spécifiquement portées par l'agence.

À noter en particulier :

- une page dédiée pour Patrimoines écrits en Bourgogne-Franche-Comté ;
- une page dédiée pour Jeunes en librairie ;
- une page dédiée pour Mon libraire, mon univers ;
- un renvoi vers www.lespetitesfugues.fr : le site Internet dédié au festival Les Petites Fugues.

2.2 LETTRE D'INFORMATION & RÉSEAUX SOCIAUX

» La lettre d'information électronique

La lettre d'information électronique de l'agence est envoyée deux fois par mois à 5 000 destinataires, majoritairement des professionnels du livre et de la lecture.

Elle informe sur les actions de l'agence, diffuse des informations professionnelles (formations, appels à projets, dispositifs de soutien, etc.) et propose un agenda des animations relatives au livre et à la lecture proposées en région.

Certains événements font l'objet de lettres spéciales : campagne d'adhésion, opérations portées par l'agence, réformes juridiques cruciales pour le secteur, etc.

» Réseaux sociaux

L'agence dispose de 3 pages ou comptes, développant chacun une ligne éditoriale spécifique et répondant à des objectifs adaptés au support que chacun d'eux constitue :

- 1 page Facebook : www.facebook.com/LivreLectureBFC

L'agence y relaie les actualités liées au livre et à la lecture, à l'échelle régionale et nationale, à travers des publications s'adressant à un public le plus large possible (professionnels du livre ou de l'éducation, mais également lecteurs ou simples curieux).

La page Facebook est également l'outil de valorisation et promotion des trois opérations majeures portées par l'agence : Les Petites Fugues, Patrimoines écrits en Bourgogne-Franche-Comté et Jeunes en librairie.

→ Fin 2021, cette page comptabilisait plus de **2 000 abonnés**.

- 1 compte Twitter : https://twitter.com/ALL_BFC

Permettant aux internautes de suivre l'agence ainsi que l'actualité du livre et de la lecture à l'échelle régionale et nationale, cet outil présente un caractère avant tout professionnel, d'information et de relais. L'interaction se fait principalement avec d'autres institutions culturelles.

→ Fin 2021, ce compte comptabilisait près de **900 abonnés**.

- 1 compte Instagram : www.instagram.com/livrelecture_bfc

Dédié au patrimoine, ce compte propose de faire découvrir les richesses patrimoniales de la région. Il valorise les documents numérisés de divers supports, mais aussi les actions menées par l'agence pour la conservation et la valorisation du patrimoine écrit.

→ Fin 2021, ce compte comptabilisait près de **700 abonnés**.

2.3 VALORISATION INTERPROFESSIONNELLE

Afin de faire connaître les professionnels du livre et leurs activités, de participer à la surdiffusion de la production éditoriale régionale, d'élargir les publics des manifestations littéraires, de rapprocher le grand public des livres et de la lecture, l'agence peut développer des outils d'information, de sensibilisation et de valorisation auprès des professionnels, des institutions et du grand public.

À titre d'exemple : « **Livre en vues** », des **reportages vidéo dédiés à la découverte des acteurs du livre** de la région.

Réalisés avec Les Archimèdes, agence de communication dijonnaise, ces reportages paraissent au rythme de 1 à 3 par an.

A photograph of three athletes performing a high bar exercise, possibly a team-building activity. They are standing on a wooden platform, each holding a horizontal bar. The bars are connected by ropes or cables, creating a complex structure. The background is a solid blue color. The text "FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE" is overlaid in white, bold, sans-serif font.

FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE

AGENCE LIVRE § LECTURE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

STATUTS

- TITRE I -

FORME - OBJET - DÉNOMINATION - SIÈGE - DURÉE

Article 1 - FORME

Il est formé, entre les soussigné(e)s qui adhèrent aux présents statuts et rempliront les conditions ci-après fixées, une Agence déclarée qui sera régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, le décret du 16 août 1901 ainsi que les textes légaux et réglementaires actuellement en vigueur.

Cette Association ci-après dénommée « L'Agence » est née de la fusion des trois structures régionales pour le Livre de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, à savoir : l'AGENCE DE COOPÉRATION LIVRE AUDIOVISUEL DOCUMENTATION (ACCOLAD), le CENTRE RÉGIONAL DU LIVRE BOURGOGNE, et le CENTRE RÉGIONAL DU LIVRE FRANCHE-COMTE.

Les statuts de l'Association de préfiguration AGENCE LIVRE § LECTURE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ont fait l'objet d'une modification par son assemblée générale extraordinaire en date du 20 décembre 2017 débouchant sur les présents statuts.

Article 2 - OBJET - MOYENS D'ACTION

a) Objet

L'Agence a pour objet de mettre en œuvre sur la région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ une politique générale de soutien et de coopération interprofessionnelle en faveur du livre et développer l'accès à la lecture pour tous et sur tout le territoire.

Les actions de l'Agence embrassent tout le champ de la vie du livre, de l'écrivain au lecteur, du patrimoine à la création, de la lecture publique à l'économie du livre et ont pour objectifs de :

- Favoriser l'accès de tous au livre et à la lecture sur tout le territoire BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ,
- Favoriser sur ledit territoire le renforcement du maillage de l'offre et mettre en réseau les acteurs,
- Favoriser l'édition et la librairie indépendante en région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ,
- Contribuer à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine écrit et graphique,
- Soutenir la vie littéraire et la diversité de la création et de l'édition,
- Observer et analyser les évolutions technologiques du secteur et les nouveaux usages, et aider les professionnels aux nécessaires adaptations.

La réalisation de cet objet exclut toute recherche de bénéfices à partager entre les membres.



b) Moyens d'action

Les moyens d'action de l'Agence pour réaliser son objet pourront être les suivants :

- Le bénévolat,
- La gestion d'un site internet,
- Le recours à des prestataires de services,
- La création d'établissements secondaires,
- L'organisation de manifestations exceptionnelles,
- L'exploitation d'activités lucratives accessoires (buvette, vente de produits dérivés...),
- Tout autre moyen non interdit par la loi, les règlements...

Article 3 - DÉNOMINATION

La dénomination de la présente Association est « AGENCE LIVRE § LECTURE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ».

Article 4 - SIÈGE

Son siège est fixé 25, rue Gambetta à BESANCON (25000).

Il pourra être transféré en tout autre lieu en BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ par simple décision du Conseil d'administration.

Article 5 - DURÉE -

La durée de l'Agence est illimitée.

- TITRE II -

MEMBRES DE L'AGENCE

Article 6 - MEMBRES

a) Adhésion :

Les demandes d'adhésion sont formulées par écrit, examinées par le Conseil d'administration et ratifiées par le Président.

b) Collèges de membres :

Les membres de l'Agence sont répartis en 2 collèges distincts :

- **Le collège A des « Membres adhérents »** : il est composé des collectivités territoriales, organismes, personnes morales agissant en BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, dans les domaines du livre, de l'audiovisuel, de la documentation et du patrimoine écrit ;

eg

2

• **Le collège B des « Membres adhérents »** : il est composé des personnes physiques agissant en BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, dans les domaines du livre, de l'audiovisuel, de la documentation et du patrimoine écrit ;

Le/la Préfet/e de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ou sa/son/ses représentant(s), sont invités à toutes les réunions des instances de l'Agence.

Le/la Président/e du Conseil Régional de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ou sa/son/ses représentant(s), sont invités à toutes les réunions des instances de l'Agence.

c) Actions d'accompagnement réservées aux membres :

Certaines actions d'accompagnement ou de soutien spécifique sont réservées aux adhérents :

- Formations sectorielles
- Accompagnement des éditeurs à des salons du livre (prise en charge du ou des stands par l'agence)
- Accompagnement ou expertise individualisés nécessitant une intervention extérieure rémunérée par l'agence
- Manifestations ou opérations régionales portées par l'agence.

Article 7 - COTISATIONS

Les membres du Collège A et B versent une cotisation annuelle dont le montant est fixé annuellement par l'Assemblée générale ordinaire.

Article 8 - DÉMISSION - EXCLUSION ET DÉCÈS

La qualité de membre se perd :

- Par décès pour les personnes physiques ou dissolution pour quelle que cause que ce soit pour les personnes morales,
- Par démission par simple courrier ou courriel adressé au/à la Président(e),
- Par radiation automatique prononcée pour défaut de paiement de sa cotisation dans un délai d'un mois suite au rappel effectué par le/la Président(e) par simple courriel ou courrier postal,
- Soit par exclusion pour motifs graves sur décision du Conseil d'administration, l'intéressé ayant été préalablement soumis à fournir, le cas échéant, toutes explications au cours d'un débat contradictoire.

Article 9 - RESPONSABILITÉ DES MEMBRES ET ADMINISTRATEURS

Le patrimoine de l'Agence répond seul des engagements contractés en son nom, sans qu'aucun des membres ou des administrateurs ne puisse être personnellement responsable de ces engagements, sous réserve de l'application éventuelle des dispositions légales applicables aux procédures collectives.

es



- TITRE III –

INSTANCES DÉLIBÉRANTES

Article 10 – INSTANCES DÉLIBÉRANTES – COMPOSITION

Les instances de l'Association sont une Assemblée générale, un Conseil d'Administration et un Bureau.

Les représentants de l'État et de la Région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ assistent de droit à toutes les instances statutaires, avec voix consultative, et s'expriment à leur demande.

- TITRE IV -

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Article 11 - COMPOSITION ET REUNION

L'assemblée générale est composée de tous les membres à jour de leur cotisation et se réunit au moins une fois par an.

Les membres se réunissent en assemblée générale, laquelle est qualifiée d'extraordinaire lorsque leurs décisions se rapportent à une modification des statuts, et d'ordinaire dans les autres cas.

Chaque membre de l'Agence a droit à une voix, quel que soit le nombre de ses représentants.

Les membres empêchés peuvent se faire représenter en assemblée générale par un autre membre muni d'un pouvoir spécial à cet effet ; chaque membre ne peut disposer de plus de deux pouvoirs.

Article 12 - CONVOCATION – ORDRE DU JOUR

Les convocations sont faites au moins quinze jours à l'avance par lettre individuelle ou par envoi d'email indiquant sommairement l'objet de la réunion.

L'ordre du jour est dressé par le Conseil d'administration : il n'y est porté que les propositions émanant de lui et celles qui lui ont été communiquées, HUIT jours au moins avant la réunion, avec la signature du TIERS au moins des membres de l'Agence, quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Les assemblées se réunissent au siège ou en tout autre endroit de la région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ où se trouve le siège.

Article 13 - BUREAU DE L'ASSEMBLEE

Le Bureau de l'assemblée générale est celui du Conseil d'administration.

Il est dressé une feuille de présence signée par les membres de l'Agence en entrant en séance et certifiée par les Président et Secrétaire de séance.

eg



Article 14 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

§1. L'assemblée générale ordinaire entend les rapports du Conseil d'administration sur sa gestion et sur la situation morale et financière de l'Agence ; elle statue sur les comptes de l'exercice clos précédents, le projet de l'année à venir, vote le budget de l'exercice en cours, nomme les commissaires vérificateurs aux comptes, ou éventuellement un commissaire aux comptes en tant que de besoin, et le(s) charge de faire un rapport sur la sincérité de la tenue de ceux-ci ; elle affecte le résultat constaté et donne quitus de leur gestion aux administrateurs ; elle pourvoit au renouvellement desdits administrateurs, et, d'une manière générale, délibère sur toutes questions qui lui sont soumises par le Conseil d'administration, à l'exception de celles relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

§2. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés.

En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Article 15 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

§1. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle peut, notamment, décider la dissolution anticipée de l'Agence ou son union ou sa fusion avec d'autres associations ou organismes sans but lucratif.

§2. Pour délibérer valablement, l'assemblée générale extraordinaire doit être composée de la moitié au moins des membres présents ou représentés à jour de cotisation.

Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée est convoquée à nouveau dans la forme prescrite ci-dessus et doit se tenir au plus tard dans les QUINZE jours de la précédente assemblée. Lors de cette seconde réunion, elle délibère valablement quel que soit le nombre des présents ou représentés, mais seulement sur les questions à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité des deux-tiers au moins des voix des membres présents ou représentés.

- TITRE V -

ADMINISTRATION

Article 16 – COMPOSITION - ÉLECTION

L'Agence est administrée par un Conseil d'administration comprenant douze à dix-huit membres élus :

- Six à neuf administrateur(trice)s élu(e)s par le collège A parmi ses membres ;
- Six à neuf administrateur(trice)s élu(e)s par le collège B parmi ses membres.

À titre exceptionnel, lors de la constitution par élection du premier Conseil d'administration comme décrite précédemment, deux sièges sont réservés à chacune des trois associations fondatrices pour la nomination de six administrateur(trice)s.

Idéalement, chacun des huit départements de la BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, chacun des métiers représentés par l'Agence – auteur, éditeur, libraire, bibliothécaire, documentaliste, archiviste, organisateur de manifestations littéraires – ont vocation à être représentés au sein du Conseil d'administration.

Ce dernier choisit en son sein une personne référente pour chaque département.

La durée des fonctions des membres de ce Conseil d'administration est de trois ans. Chacun de ses collèges est renouvelable par tiers tous les ans.

Les administrateurs faisant l'objet des deux premiers renouvellements sont tirés au sort.

Article 17 - VACANCE - COOPTATION

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit, entre deux assemblées générales, le(s) siège(s) est(sont) prioritairement pourvu(s) par le(s) candidats(s) non élu(s) ayant néanmoins obtenu(s) le plus grand nombre de voix lors du dernier scrutin.

À défaut, le Conseil d'administration pourra pourvoir provisoirement au remplacement du poste d'administrateur vacant ; cette cooptation est ratifiée par la plus proche assemblée générale.

Article 18 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'Agence et faire ou autoriser tous actes et opérations permis à l'Agence et qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale des membres.

La création des emplois nécessaires et le montant des rémunérations sont proposés par le Conseil d'administration et entérinés par l'Assemblée générale lors de l'examen du budget.

Il fixe les date et lieu de tenue des assemblées générales.

Afin de favoriser la proximité et la disponibilité de la gouvernance, des sections correspondant aux implantations géographiques peuvent être créées. C'est le Conseil d'administration qui en prend la décision et les place sous la responsabilité d'un des membres du Bureau. Ce dernier a alors une délégation du Président, laquelle est définie au cas par cas au sein du Bureau.

Article 19 - RÉUNIONS ET DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

§1. Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation de son Président ou à la demande de la moitié de ses membres, au moins trois fois par an et aussi souvent que l'intérêt de l'Agence l'exige, alternativement à BESANCON et à DIJON ou éventuellement dans d'autres lieux.

L'ordre du jour est dressé par le Président et mentionné dans l'ordre du jour ; toutefois, une demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour est possible si elle est adressée au moins une semaine avant la date de réunion du Conseil d'administration.

§2. Pour pouvoir valablement délibérer, la présence du quart au moins des membres du Conseil d'administration est nécessaire ; à défaut, le Conseil d'administration est à nouveau convoqué dans les quinze jours qui suivent, et dans ce cas il délibère valablement quel que soit le nombre des présents.

Tout administrateur régulièrement muni d'un mandat peut se faire représenter par un autre administrateur.

- §3. Les délibérations sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.
- §4. Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés du Président et du secrétaire qui en délivrent, ensemble ou séparément, tout extrait ou copie.
- §5. Les salariés sont présents aux réunions du Conseil d'administration sur invitation.

ARTICLE 20 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration ne peuvent recevoir de rétribution en raison des fonctions statutaires qui leur sont confiées.

Ils peuvent cependant, directement (en tant que personnes physiques) ou indirectement (en tant que représentant une personne morale), bénéficier de rémunérations de la part de l'Agence pour des activités ou des interventions liées à leurs compétences personnelles, sans toutefois que ces rémunérations ne remettent pas en cause le statut d'organisme sans but lucratif de l'Agence.

Ils peuvent obtenir le remboursement des frais engagés par leur participation à l'activité de l'Agence.

Par ailleurs, une personne morale membre du Conseil d'administration peut être bénéficiaire des actions développées par l'Agence en direction des acteurs du livre en région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, à la condition expresse qu'il s'agisse d'actions collectives impliquant au même titre d'autres professionnels du livre.

De même, une personne morale membre du Conseil d'administration peut bénéficier d'un partenariat de coproduction avec l'Agence, afin de réaliser un projet conforme à l'objet de cette personne morale et qui s'inscrive dans les orientations de l'Agence.

Article 21 - BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Composition

Le Conseil d'administration procède à l'élection d'un Bureau composé de :

- un(e) Président(e)
- un(e) ou des Vice-président(es) dont l'un(e) est désigné(e) suppléant(e) du Président(e) en cas de vacance ou d'empêchement
- un(e) Secrétaire
- un(e) Vice-Secrétaire qui sera le suppléant(e) du Secrétaire en cas de vacance ou d'empêchement
- un(e) Trésorier(e)
- un(e) Trésorier(e) adjoint(e) qui sera le suppléant du Trésorier(e) en cas de vacance ou d'empêchement.

es



b) Attributions

Le Bureau assure l'exécution des tâches définies par l'assemblée générale et le Conseil d'administration.

À ce titre, les membres du Bureau sont investis chacun individuellement des attributions suivantes :

- Le Président est chargé d'exécuter les décisions du Conseil provisoire et d'assurer le bon fonctionnement de l'Agence, qu'il représente en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Pour tous les actes de gestion courante, le Président pourra déléguer les pouvoirs nécessaires aux membres du Bureau, ainsi qu'au responsable permanent et à son équipe.

- Le(s) vice-Président(e)s sont chargé(e)s d'apporter un soutien au Président ;
- Le Secrétaire est chargé des convocations et de la rédaction des procès-verbaux, de la correspondance et de la tenue du registre prescrit par l'article 5 de la loi du 1^{er} Juillet 1901 ;
- Le Trésorier tient les comptes de l'Agence et, sous la surveillance du Président, il effectue tous paiements et reçoit toutes sommes.

c) Réunion

Le Bureau se réunit au moins trois fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par le Président.

- TITRE VI -

PROCÈS-VERBAUX

Article 22 - PROCÈS-VERBAUX

Les procès-verbaux des délibérations des assemblées sont transcrits par le Secrétaire et signés du Président et d'un membre du Bureau présent à la délibération, et archivés. Dans le cas d'une Assemblée générale extraordinaire, la liste des personnes présentes et représentées à la délibération devra figurer sur le procès-verbal.

Les procès-verbaux des délibérations du Conseil d'Administration et du Bureau sont transcrits par le Secrétaire et signés du Secrétaire et du Président, et archivés.

Le Secrétaire peut délivrer toutes copies certifiées conformes qui font foi vis-à-vis des tiers.

- TITRE VII -

RESSOURCES DE L'AGENCE

Article 23 - RESSOURCES ANNUELLES

Les ressources de l'Agence comprennent :

eg



- Les cotisations des membres ;
- Les subventions de l'État, Région, Départements, Communes, et Établissements publics ; à ce titre l'Agence pourra être soumise aux dispositions législatives et réglementaires régissant les associations recevant des subventions et devra appliquer les règles de comptabilité et de contrôle prévues en la matière ;
- Les recettes provenant de ses activités, y compris les recettes lucratives accessoires susceptibles d'être développées par l'Agence ;
- Les produits de l'organisation de manifestations exceptionnelles ;
- Les revenus des biens ou valeurs qu'elle possède ;
- Toutes autres ressources qui ne sont pas interdites par les textes législatifs et réglementaires.

- TITRE VIII -

OBLIGATIONS COMPTABLES – COMMISSARIAT AUX COMPTES

Article 24 - DOCUMENTS COMPTABLES

Par application de la loi 92-125 du 6 février 1992 (CGCT, art. L 2313-1), l'Agence, dans la mesure où elle répondrait aux critères prévus par cette disposition légale, sera tenue d'établir un bilan, compte de résultat et une annexe, dans les délais et selon les modalités prévues par les textes en la matière.

Article 25 - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Par application de la loi 93-122 du 29 janvier 1993 (C. com. art. L 612-4), l'Agence sera tenue de nommer un commissaire aux comptes dans les conditions prévues aux articles L 612-1 et R 612-1 du Code de commerce dans la mesure où elle réunira les critères prévus par cette loi.

- TITRE IX -

DISSOLUTION - LIQUIDATION

Article 26 - DISSOLUTION - LIQUIDATION

En cas de dissolution volontaire, statutaire ou forcée de l'Agence, l'assemblée générale extraordinaire statuant dans les conditions précisées ci-avant à l'article 15 des présents statuts, désigne un ou plusieurs liquidateurs qui jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif et acquitter le passif, après reprise éventuelle des apports existants par les apporteurs ou leurs héritiers ou ayants droit connus.

Le produit net de la liquidation sera dévolu à toute autre association ou service régional ayant une activité similaire et qui sera désigné par l'assemblée générale extraordinaire des membres.

- TITRE X -

RÈGLEMENT INTERIEUR – GESTION COURANTE

Article 27 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'Association.

Le Conseil d'Administration a compétence pour définir ce règlement intérieur, par une ou plusieurs délibérations. Celles-ci prennent effet immédiatement à titre provisoire. Dans chaque cas, la disposition adoptée ne prend un caractère permanent qu'après sa ratification par l'Assemblée générale, délibérant à la majorité ordinaire dans les conditions précisées ci-dessus à l'article 14.

Le règlement intérieur a force obligatoire entre les membres, à l'instar des statuts et décisions prises par l'ensemble des instances délibératives de la présente association.

Article 28 – GESTION COURANTE

L'ensemble des procédures administratives relatives à la gestion courante de l'Agence est décrit dans un Guide des procédures approuvé par le Conseil d'administration.

- TITRE XI -

FORMALITÉS

Article 29 - FORMALITÉS

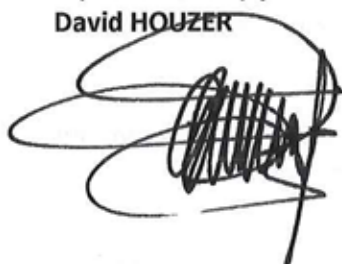
Le Président ou toute autre personne dûment habilitée par le Conseil d'administration à cet effet dispose de tous pouvoirs pour effectuer les formalités légales consécutives à la constitution de l'Agence ou aux modifications apportées à ses statuts notamment à la Préfecture du DOUBS où les statuts seront déposés et effectuer toute demande d'insertion au Journal Officiel.

Besançon, le 13/11/2018

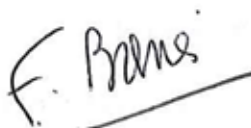
Le/La Président(e)
Evelyne GENY



Le/La Trésorier(e)
David HOUZER



Le/La Secrétaire
Françoise BARRÈS



2 - MOYENS HUMAINS & FINANCIERS



2.1 ORGANIGRAMME & FICHES DE POSTES

» Organigramme 2022

Au 1^{er} janvier 2022, l'équipe de l'agence est composée de 12 salariés permanents, pour 11,8 ETP.

Nota :

- Pour l'organisation des Petites Fugues, cet effectif peut être temporairement renforcé par l'embauche d'assistant(s) en CDD.
- Depuis novembre 2021, grâce à des fonds du ministère de la Culture obtenus en réponse à l'appel à projet annuel Patrimoine écrit, l'équipe s'est étoffée de 2 catalogueuses itinérantes en CDD.

» Fiches de postes

Au fil du premier triennal de l'agence, des mouvements au sein de l'équipe, et notamment des constats établis après un « temps d'usage » des projections initiales, les fiches de poste de l'équipe ont été précisées et adaptées aux réalités et périmètre de l'agence.

À l'exception du festival Les Petites Fugues, dont la mise en œuvre fait l'objet d'une organisation particulière, et de certains accompagnements individuels, **l'ancienne logique territoriale (Bourgogne d'une part, Franche-Comté d'autre part) est désormais totalement abandonnée** au profit d'une répartition des tâches par projet ou action, en veillant à l'équilibre et l'équité des charges de travail.

Dans cette dynamique, et par souci de clarification pour les professionnels comme les institutionnels, un changement important a été opéré fin 2021 : la **sectorisation des deux postes de chargé.e.s de mission Économie du livre**, l'un étant désormais dédié à l'édition, l'autre à la librairie.

DIRECTION

-
Marion Clamens
Dijon / Besançon

ADMINISTRATION

-
Christine Couet
Administratrice

COMMUNICATION

-
Léa Mauvais-Goni
Communication
institutionnelle
& Stratégie numérique
-
Anne-Gaëlle Quivy
Communication
événementielle
& Bases de données

VIE LITTÉRAIRE & DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE

-
Géraldine Faivre
Cheffe de projet Petites
Fugues & Vie littéraire
-
Marion Masson
Chargée de mission Vie
littéraire & Développement
de la lecture
-
Nicolas Bigaillon
Assistant sectoriel
Vie littéraire

ÉCONOMIE DU LIVRE

-
Floriane Caprioli
Chargée de mission
Économie du livre
LIBRAIRIE
-
David Finot
Chargé de mission
Économie du livre
ÉDITION

LECTURE PUBLIQUE & PATRIMOINE ÉCRIT

-
Alice Zunino
Directrice de secteur
-
Maud Curtheley
Chargée de mission Lecture
publique & Patrimoine écrit
-
Pascale Milly
Chargée de mission
Patrimoine écrit

2.2 ORGANISATION DE L'ÉQUIPE

En 2022, 5 salariés occupent le site de Besançon et 6 occupent le site de Dijon.

Principalement rattachée au site de Dijon, l'administratrice de l'agence est toutefois présente au moins un jour par semaine à Besançon.

La directrice navigue quant à elle entre les 2 sites.

Comme prévu, plusieurs investissements ont été réalisés pour répondre, notamment, aux impératifs de la fusion :

- Depuis fin 2020, l'agence s'est dotée d'un **système de téléphonie unique**, raccordant les 2 sites.

Une solution permettant un accueil téléphonique centralisé avec possibilité de renvoi vers le poste demandé, quelle que soit son implantation, ainsi que des contacts à moindre frais entre les salariés.

- Parallèlement, un **serveur commun de fichiers et d'accès à distance**, assorti d'un pare-feu en conformité avec le règlement général sur la protection des données – RGPD et d'un solide système de sauvegarde a été mis en place. Cette solution informatique permet notamment une connexion à distance et à géométrie variable vers des fichiers et dossiers partagés.

- Enfin, la crise sanitaire a conduit l'agence à doter chaque salarié d'un **ordinateur portable**, et chaque site d'un **système de visioconférence**.

Nota : les salles de réunion de chaque site, chacune équipée d'un système de visioconférence, sont tenues à la disposition des professionnels du livre et autres usagers de l'agence qui souhaiteraient y tenir des entretiens ou réunions.

L'ensemble de ce matériel facilite et encourage de nombreux processus de travail, tout en répondant aux contraintes nées de la crise sanitaire :

- nomadisme de l'équipe entre les 2 sites ;
- simplification et accélération du partage et de l'échange de données en interne ;
- facilitation des déplacements en région ;
- conditions de télétravail confortables ;
- possibilité d'organisation de réunions ou formations au format hybride (à la fois en visioconférence et sur sites) ;
- réduction des risques de perte de données.

2.3 ACCORD D'ENTREPRISE & RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Fin 2018, des négociations sociales avaient débuté, et abouti en **mars 2019 à la signature de l'accord d'entreprise de l'agence.**

Conclu entre l'employeur et les représentants du personnel, ce texte porte sur les conditions de travail et les droits accordés aux salariés. Il vise ainsi à instaurer des règles adaptées à la fois aux besoins de la structure et du personnel.

Pouvant être complété par voie d'avenant, l'accord d'entreprise veille à appliquer au plus près la **Convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires** (ÉCLAT, CC 1578), en l'adaptant aux particularités et spécificités des missions et rythmes de travail de l'agence.

En juillet 2019, par ailleurs, l'agence s'est dotée d'un règlement intérieur. Conformément à la loi, celui-ci entend fixer les règles applicables en matière de discipline et de procédure disciplinaire, en rappelant les garanties qui y sont attachées, et en matière d'hygiène et sécurité.

Il s'applique dans l'ensemble des locaux de l'association, voire hors de ces locaux à l'occasion du travail effectué pour son compte.

Le règlement intérieur étant destiné à organiser la vie dans l'association dans l'intérêt de tous, il s'impose à chacun.

2.4 COMPTABILITÉ & FINANCES

Une grande partie des outils et procédures relatifs à la **comptabilité** de la nouvelle entité fusionnée a été mise en place au cours des quatre premières années de l'association.

Le triennal 2022-2024 constituera donc une période de renforcement et de peaufinage, en lien avec le cabinet d'expertise comptable de l'agence.

S'agissant des moyens financiers de l'association, **un budget prévisionnel détaillé sera chaque année débattu entre l'agence et ses partenaires publics**, avant d'être finalisé, adopté par l'assemblée générale et présenté à l'appui des demandes de subventions et projets annuels.

CONCLUSION & REMERCIEMENTS

Après quatre ans consacrés aux enjeux d'acculturation, de changement des méthodes de travail et de déploiement de missions réadaptées à la réalité du « terrain », celui des acteurs régionaux du livre, et au périmètre de la région, la deuxième période triennale de l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté s'ouvre donc sur **des ambitions affinées et réaffirmées** : être **un instrument de concertation collective, un lieu de dialogue, d'actions et de réflexion** sur les transformations à l'œuvre dans la société et dans la filière du livre et, autant que possible, **l'un des acteurs de ces mutations, comme de la co-construction de politiques publiques** en faveur de nouvelles dynamiques collectives et d'émancipation individuelle.

La crise sanitaire, non achevée à l'heure où nous écrivons ces lignes, agit comme le révélateur d'une autre crise dans la filière, structurelle celle-ci. **Une puissante volonté de renouveau est née de cette épreuve, conduisant les acteurs du livre à se rassembler, débattre et réclamer avec une force décuplée la refondation des modèles, en faveur de plus d'équité et de garanties sur le maintien de la diversité de création.**

C'est bien pour accompagner et participer à ce renouveau, en lien étroit avec ses partenaires publics, DRAC et Région, ainsi que les professionnels auxquels elle s'adresse, que l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté propose ce programme d'actions triennal 2022-2024.

Que soient ici chaleureusement remerciées l'ensemble des personnes qui ont permis de faire naître ce projet et le feront vivre : professionnels du livre et de la lecture, financeurs, partenaires, adhérents, membres du bureau, salariés, lecteurs... C'est grâce à leur implication et leur engagement respectif et commun que l'agence fonde et renouvelle sa légitimité et la continuité de son action.

Même lorsqu'elle se confond avec ce tête-à-tête intime du lecteur avec son livre [...], la lecture est échange, partage social d'un message. Le choix d'un titre, la rencontre d'un texte, son achat ou son emprunt supposent déjà tout un réseau social complexe d'individus que la lecture, à des titres divers, rassemble dans des dispositifs plus ou moins élaborés ou institutionnalisés qui sont le théâtre de gestes, d'habitudes, de façons de dire ou de faire.

De même, le livre lu, on en parle, on le prête, on le raconte ou le commente. D'autres rencontres s'organisent alors, spontanées ou réglées, qui prolongent le rapport premier du texte au lecteur, l'enrichissent et en définitive préparent d'autres lectures. Bref, la lecture implique une sociabilité large.

Jean Hébrard, « Les nouveaux lecteurs »,
Histoire de l'édition française, Promodis, 1985

Association loi 1901 accompagnée par l'État (Direction régionale des affaires culturelles – DRAC) et la Région, l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté est le lieu ressource où se tient, entre les pouvoirs publics et les professionnels du livre et de la lecture, la concertation nécessaire à l'ajustement des politiques publiques du livre et de la lecture sur le territoire et à leur mise en œuvre. Elle est un lieu de réflexion et de prospective sur le développement du secteur, et de coopération entre les professionnels eux-mêmes.



Agence Livre & Lecture
Bourgogne-Franche-Comté

SITE DE BESANÇON

25, rue Gambetta
25000 Besançon

SITE DE DIJON

71, rue Chabot-Charny
21000 Dijon